

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne sécurité incendie, session 2024, dans l'académie de NICE.

Le président d'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne sécurité incendie, au titre de l'année 2024, dans l'académie de NICE :

Monsieur GUETTI Philippe, ingénieur d'études hors classe, président, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame KIRECHE Nassima, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame BOUCAYRAND Carole, assistante ingénieure, experte, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.

Madame BOUSSEMGHOUNE Noëlle, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Monsieur DAUPHIN Florent, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur BECART Luc, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines

Fait à , le 06 mai 2024


Pauline ROBINEAU